

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

D211118-04

L'an deux mille vingt-et-un, le 18 novembre, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2021

Présents : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Florian MARTIN, Pascal PEREZ, Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Joseph PERROUD (procuration à Sylvie ROUVIER), Maud SARMEO

Secrétaire de séance : Danielle JOLLAND, assistée de Lionel GALLIANO, directeur général des services

OBJET : Aménagement – Demande de subvention pour l'embauche d'un stagiaire en vue d'établir un plan de gestion des pelouses sèches

Vu la Directive européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage,

Considérant que les coteaux de Montmeyran présentent une mosaïque de milieux, dont différents types de pelouses sèches sur une surface de plus de 5 ha. Ces pelouses ont fait l'objet d'un inventaire départemental en 2009 par le Conseil Général de la Drôme.

Considérant que la commune de Montmeyran avait été accompagnée entre 2010 et 2013 par le Conservatoire des Espaces Naturels. A partir de ce travail il conviendrait d'établir un plan de gestion qui est un outil pour préserver ou restaurer un milieu tout en faisant cohabiter les activités humaines et en valorisant son patrimoine.

Considérant que les contacts pris avec le Département de la Drôme vont dans le sens d'un soutien à ce projet de gestion des coteaux et pelouses sèches. De plus, tout ou une partie des sites pourraient bénéficier à moyen long terme de la reconnaissance d'Espace Naturel Sensible (site remarquable, d'intérêt collectif et patrimonial, reconnu pour ses qualités écologiques, géologiques ou paysagères) par le département.

Considérant que pour préparer le plan de gestion, il est proposé de recruter un stagiaire pour le 1er semestre 2022. Les objectifs du stage seront : le diagnostic écologique et socio-économique, l'identification des enjeux/menaces, la définition des objectifs de gestion, la définition et la spatialisation des actions à mettre en place.

Considérant que le stagiaire de niveau bac + 5 contribuera à la première phase d'élaboration de plan de gestion de ces espaces naturels remarquables de la commune (phase d'état des lieux et de concertation).

Considérant qu'au-delà de trois mois, un stagiaire doit être rémunéré. Le coût prévisionnel est estimé à 3276 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à demander une subvention au Département de la Drôme en vue de financer ce stage.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	21
Conseillers-ères représenté-e-s	1
Ayant voté pour	22
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 22 novembre 2021

Le maire, Olivier ROCHAS

